



VILLE DE
LOUVECIENNES

Accusé de réception en préfecture
078-217803501-20210728-ARR202107195-AU
Date de télétransmission : 30/07/2021
Date de réception préfecture : 30/07/2021

A R R Ê T É N ° 2 0 2 1 . 0 7 . 1 9 5

Objet : Mise à jour des annexes du Plan Local d'Urbanisme concernant le classement sonore des infrastructures ferroviaires

Le Maire de la Commune de LOUVECIENNES, Yvelines,

Service Urbanisme

MLM/CVP/ALL

VU le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 571-10 et R. 571-32 à R. 571-43,

VU le code de l'urbanisme, et notamment ses articles R. 151-53 et R. 153-18,

VU l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit modifié par l'arrêté du 23 juillet 2013,

VU l'arrêté du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les établissements de santé,

VU l'arrêté du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les hôtels,

VU l'arrêté du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement,

VU le Plan Local d'urbanisme approuvé le 11 avril 2013, modifié le 26 mai 2016 et révisé le 6 décembre 2017,

VU l'arrêté préfectoral n° 78-2021-06-15-00004 portant approbation du classement sonore des voies ferroviaires gérées par la RATP et SNCF Réseau dans le département des Yvelines

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'actualisation du classement sonore des voies ferroviaires des Yvelines sur la Commune de Louveciennes,

A r r ê t e

Article 1 : Le PLU de Louveciennes est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, ont été reportées dans les annexes du document, les décisions suivantes :

L'arrêté préfectoral 78-2021-06-15-00004 du 15 juin 2021 portant approbation du classement sonore des voies ferroviaires gérées par la RATP et SNCF Réseau dans le département des Yvelines.

Article 2 : La mise à jour a été effectuée sur le PLU tenue à la disposition du public à la Mairie de Louveciennes.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché pendant un mois en mairie.

Article 4 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Préfet des Yvelines – Direction des Relations avec les Collectivités Locales et à M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

Fait à Louveciennes, le 28 juillet 2021

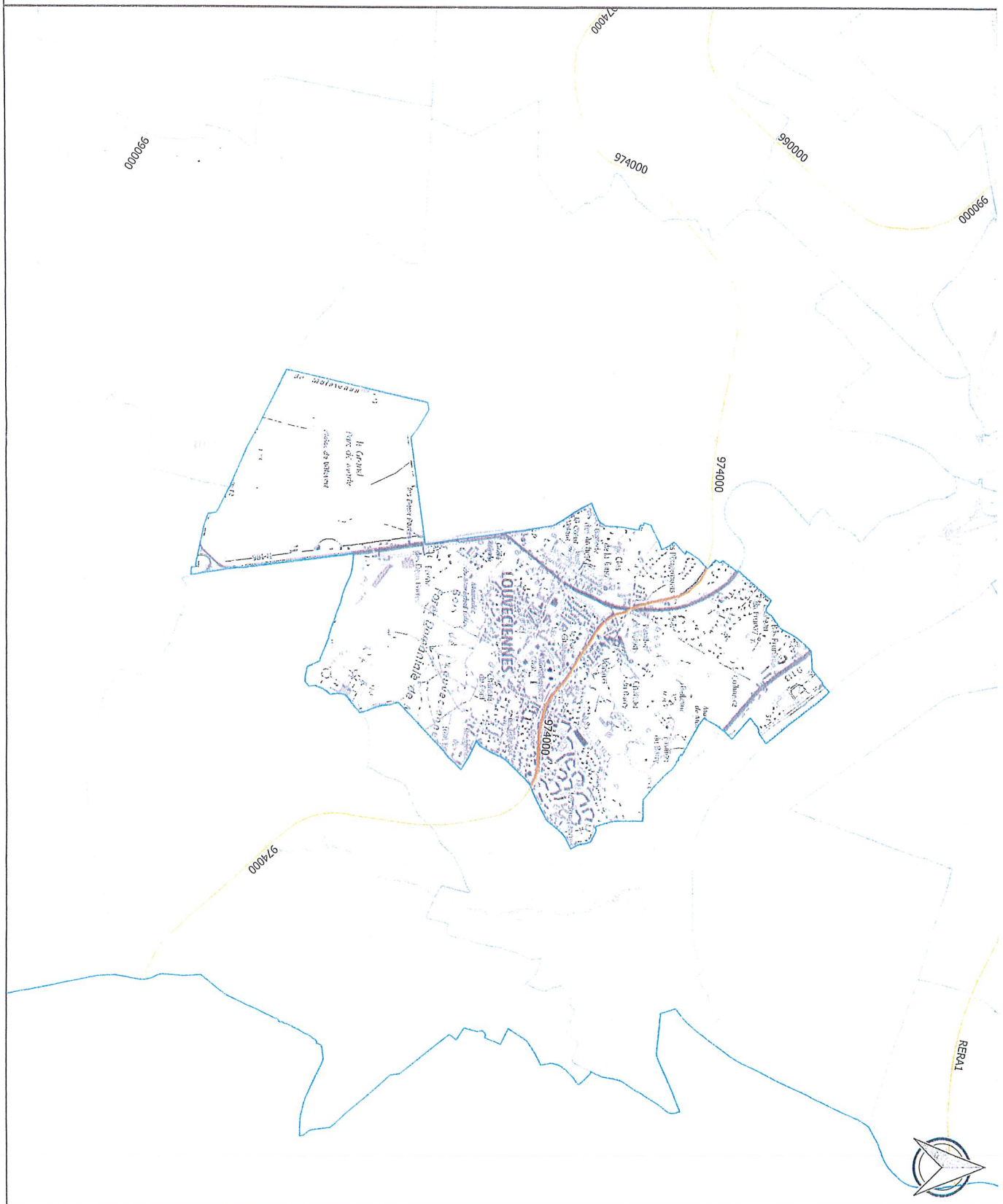
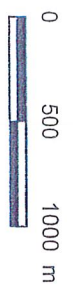
Le Maire de Louveciennes,

Pierre-François VIARD

Légende

- Classement sonore ferroviaire :
- Catégorie 1
 - Catégorie 2
 - Catégorie 3
 - Catégorie 4
 - Catégorie 5
 - Classé
- Gestionnaire du réseau :

Accusé de réception en préfecture
078-217883504-2021-10724-ARR-2021-06-15-00004
Date de télétransmission : 30/07/2021
Date de réception en préfecture : 30/07/2021



Classement sonore des voies ferrées (réseau concerné)
approuvé par arrêté préfectoral n°78-2021-06-15-00004 du 15 juin 2021
Commune : Louveciennes

Source de données : DDT78
Fond cartographique numérique :
BD TOPO@IGN
SCAN 25@IGN

Réalisation : DDT78/SE/PRN
Date : 15/06/2021

Diffusion : PUBLIC
Échelle (A3) : 1:25000